

Arrivées des MRE

Un pic d'affluence observé en juillet

Laila Zerrouk
lzerrouk@aujourd'hui.ma

Cette année, les Marocains résidant à l'étranger (MRE) sont plus nombreux à regagner le Maroc. Depuis le 5 juin dernier, date de lancement de l'opération Marhaba au 20 juillet, 1.048.086 MRE ont rejoint le pays. Ce chiffre a connu une hausse de 21,41 % par rapport à la même période de 2014. C'est ce qu'indique un communiqué du ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration. Le nombre de véhicules ayant transité vers le Maroc à travers les différents ports s'est chiffré à 143.741, soit une augmentation de 35% par rapport à l'année précédente. Au cours de la même période, le nombre de voyageurs ayant regagné le Royaume par le complexe portuaire a atteint 415.369 (+39% par rapport à 2014).

A noter, par ailleurs, la montée en puissance du trafic aérien. Selon le ministère de tutelle, 467.987 MRE ont rejoint le Maroc par avion, ce qui représente une hausse de 7,2%.

Le ministère de tutelle a pris plusieurs mesures importantes en vue de faciliter l'accueil des MRE. Parmi celles-ci figure la mobilisation de 23 navires dont 10 au niveau de Tanger-Med, avec une capacité d'accueil pouvant dépasser 72.000 personnes par jour et plus de 20.000 véhicules. Les MRE pourront compter sur l'une des 150 dessertes routières

liant le Royaume à l'Europe. Celles-ci seront assurées par 283 autocars appartenant à 49 entreprises marocaines et 92 entreprises étrangères. À noter que 119 dessertes étaient assurées en 2014. Pour assurer le bon déroulement de l'opération, 3.470 agents des forces de l'ordre s'assureront du contrôle douanier et de la sécurité.

Parmi eux figureront 2.300 officiers de la sûreté nationale, 500 gendarmes et 670 agents des Forces auxiliaires. Dans le cadre de cette opération, 500 assistantes de la Fondation Mohammed V seront chargées de l'accueil des MRE. La Fonda-

Le nombre de véhicules ayant transité vers le Maroc à travers les différents ports s'est chiffré à 143.741, soit une augmentation de 35% par rapport à l'année précédente.

tion s'assurera de la présence des 280 personnes faisant partie du staff médical qui prendra en charge les MRE pendant la durée de l'opération d'accueil. Par ailleurs, il faut noter qu'à l'occasion de la journée nationale des MRE qui sera célébrée le 10 août prochain, des festivités ont été programmées au niveau des préfectures, communes et provinces du Royaume. Contrairement aux éditions précédentes, le ministre chargé des MRE a décidé cette année d'aller à la rencontre de

cette communauté dans les régions du Royaume.

Rappelons que les années précédentes, les MRE étaient conviés par le ministère à une grande cérémonie, ce qui leur permettait de se rencontrer. Ce qui ne sera plus le cas. Initiée sous le thème «La femme marocaine émigrée : les voies de réussite et les défis d'avenir», la journée

des MRE est organisée en guise de reconnaissance aux services rendus par ces Marocains à la mère patrie.

Pour rappel, plus de 4,4 millions de MRE ont regagné le Maroc durant l'opération Marhaba 2014.



BANQUE POPULAIRE
FAITE POUR VOUS



BANQUE CENTRALE POPULAIRE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 045/15

Le cahier des charges relatif à l'acquisition d'une solution de mise à niveau de la plateforme MPLS et de PCA pour la Banque Centrale Populaire, est à retirer au niveau du Siège de la Banque Centrale Populaire - Espace Porte d'Anfa, à partir du 23/07/2015.

La date limite de dépôt des plis est fixée au 13/08/2015 avant 16h00, à l'adresse suivante :

Banque Centrale Populaire – Espace Porte d'Anfa, Bab El Mansour – 2 Avenue Moulay Rachid, 3^{ème} Etage, Direction Achats, Marchés et Budgets, BP. 20 100 – Casablanca.

Les concurrents peuvent :

Soit déposer, contre décharge, leur offre à l'adresse de la banque indiquée ci-dessus, Soit l'envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la même adresse.

Les candidats :

Sont tenus de présenter leur offre dans un pli fermé et scellé comprenant trois enveloppes fermées, la première contenant le dossier administratif, la seconde l'offre technique et la troisième l'offre financière.

Le dossier administratif doit comprendre notamment :

- La déclaration sur l'honneur suivant modèle joint en annexe ;
- Les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom de l'Entreprise (copie statuts ou PV de l'assemblée générale conférant les pouvoirs à la personne agissant au nom de la société) ;
- Une caution provisoire dont le montant est spécifiée dans le cahier des charges. Seules les cautions bancaires sont admises.

L'offre technique doit comprendre notamment :

- Les attestations des soumissionnaires ;
- Les moyens humains ;

L'offre financière contiendra :

- L'acte d'engagement ;
- Le bordereau détaillé des prix.

gbp.ma